

Tarifs et Inscriptions

I-Tarifs

1) Tarifs dégressifs

	Adhérents	Non-Adhérents
1 jour	310 €	370 €
2 jours	590 €	650 €
3 jours	830 €	970 €
4 jours	1080 €	1310 €

2) Nombre de stagiaires : maximum 14 (sauf AF2 et AF10)

- Pour toutes actions de formation (sauf AF9, AF10, AF11, AF12) : 8 stagiaires minimum
- Pour les formations AF9, AF10, AF11, AF12 : 10 stagiaires minimum
- Pour la formation AF2 et AF10 : 12 stagiaires maximum

3) Formation à la carte (intra)

- Sur devis
- Nombre de stagiaires : Maximum : 12 et Minimum : 6 pour favoriser la dynamique de groupe

II .Conditions d'inscription

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.fenamef.asso.fr/ :

Téléchargez le bulletin d'inscription au format PDF, et retournez-le complété par courriel à formation@fenamef.asso.fr.

Il est entendu que toute inscription d'une personne à une formation implique obligatoirement le consentement en amont de son employeur. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir un accusé de réception par courriel.

La convention de formation est envoyée par courriel au responsable de l'inscription avec le programme détaillé de la formation. Un exemplaire de la convention est à nous retourner signé le plus rapidement possible pour que la demande de formation soit validée. Nous vous envoyons alors un accusé de réception à l'adresse électronique mentionnée sur le formulaire/bulletin.

Au plus tard deux semaines avant le début du stage, nous envoyons par courriel au participant :

- Le programme et les objectifs de la formation ;
- Le livret d'accueil du stagiaire comprenant le plan d'accès au lieu de la formation, une liste d'hôtels à proximité du lieu de formation et le règlement intérieur du centre de formation
- La convocation précisant le lieu et les horaires ;
- Un questionnaire préalable à la formation, à nous retourner complété dans les meilleurs délais ;
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les participants

Nous vous recommandons d'attendre de recevoir la convocation confirmant la formation avant d'acheter vos billets de train ou d'avion. En effet, si le nombre d'inscrits est jugé pédagogiquement insuffisant, la FENAMEF se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, au plus tard 21 jours calendaires avant le début du stage. L'annulation vous sera notifiée par courriel (à l'adresse indiquée lors de l'inscription).

En fin de stage, nous vous demanderons de compléter un questionnaire d'évaluation pour nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations et une attestation de fin de formation vous sera remise.

À l'issue de la formation, vous recevrez par courrier :

- La facture
- Le règlement est exigible à réception de la facture. Toute formation commencée est due en totalité
- Votre attestation de présence.

LES FORMATIONS INTRA (SUR SITE)

Faites-nous parvenir votre demande de formation précisant le thème souhaité, les objectifs et le public concerné :

- Sur notre site Internet www.fenamef.asso.fr via le formulaire de contact
- Par mail formation@fenamef.asso.fr
- Par courrier à la Fenamef **6 rue des Vaux de la Folie, 14 000 Caen**
- Par téléphone au **02.31.46.87.87**

Dès réception, nous vous contacterons pour analyser plus précisément votre besoin. Vous recevrez ensuite par courriel une proposition détaillée de formation mentionnant les coûts. Après votre accord sur les conditions, la formation est planifiée et vous recevrez la convention de formation professionnelle continue. Pour confirmer l'action de formation, nous vous invitons à nous retourner le plus rapidement possible un exemplaire de la convention de formation daté et signé.

Lors de la formation :

- Nous vous remercions de prévoir une salle de formation adaptée et d'organiser les déjeuners pour les participants et le formateur ;
- Le support de formation vous est envoyé par courriel ;
- Sauf mention particulière, chaque journée comprend 7 heures de formation ;
- En fin de stage, nous vous demanderons de compléter un questionnaire d'évaluation pour nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations.

À l'issue de la formation, vous recevrez par courriel : la facture. Le règlement est exigible à réception de la facture ; les attestations de fin de formation des participants ; les attestations de présence des participants.

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005 concernant le principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Mme Elodie COUPAU référente handicap, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, afin d'organiser l'accueil des stagiaires en situation de Handicap.